



20 juin 2018

## **Périmètre de l'ancienne usine de magnésium de Martigny Pollution au mercure des berges de la Dranse**

**Des investigations menées pour les besoins du projet de protection contre les crues et de renaturation de la Dranse ont mis en évidence une forte pollution au mercure le long de l'ancienne usine de magnésium sise sur les communes de Martigny et Martigny-Combe. Cette pollution est localisée dans une couche d'anciens déchets, enfouis à proximité immédiate des deux sites ayant été exploités entre 1927 et les années 1980. Des investigations complémentaires demandées par le Service de l'environnement de l'Etat du Valais (SEN) sont en cours pour évaluer l'impact sur l'environnement et définir les mesures à prendre.**

Les travaux préparatoires liés au projet de protection contre les crues et de renaturation de la Dranse sur les communes de Martigny et Martigny-Combe ont mis en évidence différentes pollutions parmi lesquelles du mercure, des traces de dioxines et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Dans une couche de déchets enfouis, à proximité immédiate des deux sites ayant été exploités par l'ancienne usine de magnésium, des matériaux présentant une forte pollution au mercure (460 mg/kg) ont été découverts.

La pollution est localisée dans le sous-sol des deux rives de la Dranse, ainsi que dans une moindre mesure dans les sols des périmètres concernés. Les activités de l'ancienne usine de magnésium, qui se sont déroulées entre 1927 et les années 1980 sur les abords de la Dranse, sont susceptibles d'être à l'origine de cette pollution qui affecte des terrains localisés hors zone à bâtir et hors zone agricole.

Les lieux contaminés n'étant utilisés ni en agriculture, ni à des fins domestiques, seules les eaux souterraines et de surface constituent des biens à protéger pouvant être mis en danger par cette pollution. Suite au rapport des experts délivré au SEN le 16 avril 2018, des investigations complémentaires ont été demandées aux porteurs du projet de protection contre les crues et de renaturation de la Dranse. Elles permettront d'évaluer l'impact sur l'environnement et de définir les mesures à prendre. Des contrôles sont également en cours pour s'assurer qu'aucune atteinte aux eaux superficielles de la Dranse ne se manifeste. Selon les données actuellement à disposition, aucun danger pour la santé n'est à craindre.

Cette découverte est à mettre en relation avec des activités industrielles très anciennes. La gestion d'une telle pollution constitue un défi pour le canton, de façon à protéger ses ressources et à ne pas disséminer involontairement des matériaux fortement pollués. C'est la raison pour laquelle, en plus de ses propres investigations, le SEN demande à être informé systématiquement en cas de mise en évidence de pollution, voire de découverte de matériaux suspects dans le sous-sol ou de tout autre soupçon de contamination.

### **Personne de contact**

**Joël Rossier**, chef du Service de l'environnement (SEN), 079 416 71 41